

PV du Conseil de l'UFR de Pharmacie

12 juin 2018

I. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'UFR du 6 avril 2018 (Doyen Pallardy)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II. Informations générales (Doyen Pallardy)

- a) Monsieur le Doyen annonce le décès du Professeur Georges MORGANT
- b) Monsieur le Doyen présente la nouvelle responsable du service financier, Mme Sandrine BECUWE
- c) Monsieur le Doyen fait une présentation des campagnes emplois des E-C :
 - EC hospitalo-universitaires. Cette campagne est dissociée de la campagne des EC universitaires.
4 Demandes de MCU-PH mais deux possibilités seulement. Un poste en Immunologie et un en Chimie Analytique sont finalement retenus.
Le Doyen fait état d'une pénurie de E-C Hospitalo-Universitaire au sein de la Faculté.
 - Campagne des Postes de PU / MCU : 3 demandes Chimie Analytique, Pharmacotechnie, Chimie Thérapeutique. Ces demandes sont retenues.
 - ATER Un seul poste d'ATER ministériel possible
 - A. Gardier indique que B.GUIARD est qualifié PR et effectue ses enseignements à Toulouse
 - Beaucoup de demandes de promotions à la hors classe de la part des maîtres de conférences pouvant y prétendre.
- d) Assistants hospitalo-Universitaires : 4 candidats auditionnés deux ont été retenus.
- e) Le Doyen fait un Point sur le dispositif Parcoursup : 8500 dossiers de demandes d'accès à la PACES déposés dans Parcoursup. 850 dossiers ont donné lieu à un examen individuel hors logiciel d'analyse. Les Examineurs des dossiers ont été : D.Porquet, P.Prognon, I. Le Potier et P.Buffat. Travail long et fastidieux
- f) Service sanitaire : sa mise en place est prévue en 2018-2019 en 5ème année. Il est envisagé une trentaine de demi-journées sur le terrain. Le groupe de travail présidé par Yves Lévi est en attente du retour des tutelles.
- g) Cérémonie de palmarès et de remise des diplômes de Docteur en Pharmacie. Le Doyen remercie les personnes en charge de l'événement et souligne la qualité de l'intervention de Monsieur Olivier BUHON, ex CEO de Smith & Nephew.
- h) Deux groupes de travail ont été constitués pour examiner les modalités de mise en place de l'alter PACES et de la PACES ONE.

III. Mise en place organisationnel pour le déménagement de la faculté de Pharmacie

Le Doyen et la DDGS de la Faculté ont décidé en accord avec la Direction de l'Université de mettre en place une équipe chargée de mener à bien les aspects locaux du déménagement de la Faculté et son emménagement dans le bâtiment BPC. Il s'agit de couvrir tous les points à prendre en compte qu'il s'agisse du déménagement des laboratoires, des départements d'enseignement, de l'accompagnement à apporter aux associations étudiantes, des aspects d'évacuation des matériels obsolètes et des déchets divers à évacuer avant déménagement. La Priorité est cependant l'accompagnement à mettre en place pour les personnels essentiellement les BIASS qui ne souhaitent pas rejoindre le plateau de Saclay. Le COPIL va se réunir début juillet. Les membres de ce COPIL sont le Doyen, la DDGS, la responsable RH, le responsable du service technique, R.Fischmeister, P.Prognon, A.Bochot, C.Smadja.

Le Doyen rappelle que le Projet de relocalisation de la Formation Continue (FC) et de la PACES dans les locaux du PUIS prévus à Villejuif est à l'arrêt. Le financement dans le cadre du CPER ayant été revu à la baisse, sa faisabilité est remise en question.

La PACES pourrait être accueillie dans la vallée à Orsay et la FC ainsi que les masters en apprentissage du tertiaire dans les locaux actuels de la faculté de Médecine libérés par l'extension de ladite faculté.

IV. Questions sur le projet BPC

Les représentants des personnels interrogent la direction sur les primes à la mobilité qui pourraient être versées aux personnels réaffectés sur le plateau de Saclay.

Mme Etiemble précise que ce point est examiné par les équipes de la Présidence en charge de ce type de dossier et qu'elle n'est pas en mesure de renseigner valablement les représentants sur ce point. Une information des personnels devra être faite sur toutes ces questions. L'implication des représentants des personnels dans le processus d'accompagnement des personnels dans le cadre du déménagement est primordiale.

V. Budget Rectificatif N°2

Le BR 2 doit être soumis au vote des membres du conseil d'UFR avant d'être soumis au vote des membres du CA de l'université le 2 juillet 2018. L'ajustement à la hausse des recettes et dépenses est dû à la méconnaissance au moment de l'élaboration du Budget primitif qui a été faite en septembre 2017 de l'ensemble des ressources propres de la composante pour l'année civile 2018. Cf. Document de présentation joint en annexe au présent PV.

Le BR 2 est voté à l'unanimité.

VI. Affaires pédagogiques : vote des MCC 2018-2019

P. PROGNON présente les Modalités de Contrôle des Connaissances 2018-2019 qui ont été examinées favorablement lors de la réunion de la Commission Pédagogie du 7 Juin 2018.

Il commente les modifications les plus importantes pour chacune des années d'études :

PACES :

- Modification des coefficients affectés aux UE pour les filières Pharmacie, Odontologie et Maïeutique
- Suppression de la convention avec l'Ecole de Manipulateurs/Electroniciens

DFGSP2 :

- Suppression pause méridienne quotidienne de 2h30 au profit de 7 matinées libérées pour le travail personnel des étudiants
- Réduction de la durée du stage d'initiation officinal qui passe de 6 à 4 semaines. Le stage est placé en Avril (au lieu de Janvier/Février)
- Mise en place d'une semaine de vacances après les examens du 1^{er} semestre
- Création Option Bonus « Stage de pré-orientation Industrie/Recherche de 6 semaines »
- Modification de l'organisation des enseignements de l'UE 8 Anglais
- Introduction d'un % de Contrôle continu en UE 9A Chimie Organique 1
- Augmentation du % de Contrôle continu en UE 9C Biotechnologie

DFGSP3 :

- Augmentation de la durée du stage d'application officinale qui passe d'1 à 2 semaines. L'évaluation est également modifiée. Le stage est déplacé en Juin (au lieu d'Avril)
- Modification de la répartition des ECTS dans les 2 semestres compte tenu de la création de l'UE 7 Communication au S1 et de la bascule de l'UE 26 Formulation au S1
- Création 2 Options Bonus : « Stage de pré-orientation Industrie/Recherche de 6 semaines » et « Valorisation des compétences acquises en officine »
- Augmentation % Contrôle continu en UE 17A Voies d'accès Substances actives (S1)
- Mise en place de 4h de formation au Service Sanitaire en UE 20 Système de santé
- Introduction % Contrôle continu en UE 17B Voies d'accès Substances actives (S2)
- D'une manière générale, les responsables d'UE ont réduit le nombre d'heures de cours magistraux à la demande du Doyen afin d'alléger la 3^{ème} Année de Pharmacie particulièrement lourde.

DFASP1 :

- Augmentation de la durée du stage d'application officinale qui passe d'1 à 2 semaines. L'évaluation est également modifiée. Le stage est déplacé en Janvier (au lieu de Décembre)
- Création 2 Options Bonus : « Stage de pré-orientation Industrie/Recherche de 6 semaines » et « Valorisation des compétences acquises en officine »

Officine

- Suppression de l'UE 122 car non adaptée en 5^{ème} Année

- Modification de la répartition des ECTS
- UE 115 Préparations officinales et magistrales 1 : 100% Contrôle continu
- Création Option Bonus : « Valorisation des compétences acquises en officine »

DFASP2 Industrie/Recherche

C. DUBERNET présente et justifie les modifications de MCC suivantes :

- UE 79 Production, Distribution, Valorisation des produits de santé et Qualité scindée en 2 UE distinctes :
- UE 79A : Production, Distribution des produits de santé
- UE 79B : Commercialisation des produits de santé
- Introduction de la non-compensation de la note pour l'UE 76 Enregistrement et Economie du Médicament et les UE 79A et 79B. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire
- Création Option Bonus : « Valorisation des compétences acquises en officine »

6^{ème} Année de Pharmacie OFFICINE

- Suppression des UE 124 Oncologie et UE 122 « Actualités et vie de l'officine ».
- UE 120 Préparations officinales et magistrales 2 : Suppression des TP
- Création UE 128 « La dispensation de l'ordonnance, prise en charge globale du patient
- Création UE 129 « Communication à l'officine »

L'ensemble des MCC 2018-2019 est approuvé à l'unanimité.

Les étudiants remercient la Faculté des efforts fournis en vue de l'amélioration de leurs conditions d'études.

VII. Questions diverses :

- Convention de Partenariat entre l'université Paris Sud et l'University of SOUTHERN CALIFORNIA on behalf of its SCHOOL OF PHARMACY

Votée à l'unanimité

- Convention avec Paris-Diderot pour remboursement heures d'enseignement heures effectuées dans le master « Toxicologie »

Votée à l'unanimité

- Convention de versement de subvention de 1 000€ à l'association AEPCM

Votée à l'unanimité

Le Doyen clôt le Conseil d'UFR à 19h10.

ANNEXES

Budget Rectificatif 2018

UFR Pharmacie

Conseil du 12 juin 2018

Budget Initial 2018 (BI)

- Application de la GBCP depuis le 01/01/2017
- Recettes :
 - Autorisations de Recettes (AR)
 - = prévisions de recettes
 - = encaissements prévus sur l'exercice

Budget Initial 2018 (BI)

- Dépenses :

→ Autorisations d'Engagement (AE)

= plafond des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice

→ Crédits de Paiement (CP)

= montant maximal des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice

Budget Initial 2018 (BI)

Autorisations d'Engagement

= 4 905 251 €

Crédits de Paiement = Prévisions de Recettes

= 2 628 607€

Budget Initial 2018 (BI)

La différence entre les AE et les CP est due :

- aux AE des marchés forfaitaires Université auxquels l'UFR est soumise
- aux AE des contrats et marchés qui sont propres à l'UFR

Budget Initial 2018 (BI)

Recettes

APPRENTISSAGE	621 900 €
DROITS UNIVERSITAIRES	495 000 €
TAXE APPRENTISSAGE	214 200 €
RECETTES LOCATION	30 000 €
FORMATION CONTINUE	252 000 €
TOTAL RESSOURCES PROPRES	1 613 100 €
SCSP (<i>Subv. pour Charges de Service Public</i>)	1 015 507 €
TOTAL RECETTES	2 628 607 €

Budget Initial 2018 (BI)

Recettes

- Prélèvement Université de 10% sur les recettes Apprentissage, TA, DU et Formation Continue
- Prélèvement UFR de 20% sur les recettes Apprentissage et Formation Continue

Budget Initial 2018 (BI)

Dépenses

Enveloppes	AE 2018	CP 2018
FONCTIONNEMENT	4 242 463 €	1 965 819 €
INVESTISSEMENT	137 000 €	137 000 €
PERSONNEL	525 788 €	525 788 €
TOTAL DEPENSES	4 905 251 €	2 628 607 €

Budget Initial 2018 (BI)

Dépenses

PERSONNEL	AE 2018	CP 2018
HCC (<i>hors Formation Continue</i>)	379 788 €	379 788 €
Salaires	73 000 €	73 000 €
HCC + salaires Formation Continue	73 000 €	73 000 €
TOTAL DEPENSES PERSONNEL	525 788 €	525 788 €

Budget Initial 2018 (BI)

Dépenses

Dépenses obligatoires de fonctionnement
hors masse salariale

= 1 126 231€

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2)

- BR 1 technique , niveau Université
(composantes non concernées)
- BR 2 = 1^{er} et dernier BR de l'année

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2)

BR destiné à :

- inscrire des recettes non ouvertes au BI
- opérer des virements entre enveloppes
- faire face à des dépenses ou recettes imprévues ou non estimables au BI

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2)

Autorisations d'Engagement = Crédits de Paiement

= 580 395 €

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Recettes

APPRENTISSAGE 2016/2017	526 722 €
APPRENTISSAGE 2017/2018	28 244 €
TAXE APPRENTISSAGE	50 510 €
RECETTES LOCATION	31 000 €
FORMATION CONTINUE	-56 061 €
TOTAL RECETTES	580 395 €

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

Enveloppes	AE 2018	CP 2018
FONCTIONNEMENT	451 086 €	451 086 €
INVESTISSEMENT	263 043 €	263 043 €
PERSONNEL	- 133 734 €	- 133 734 €
TOTAL DEPENSES	580 395 €	580 395 €

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

FONCTIONNEMENT :

- pour pédagogie (N.B.: besoins formations en Apprentissage, salle infos 134 K€, ...)
- pour dépenses de logistique (N.B.: « projets » STI et SHS)
- « réserve » (N.B.: car montants DU et TA non connus)

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

INVESTISSEMENT :

- pour les formations en Apprentissage
- pour un APP Recherche niveau UFR
- pour des dépenses de logistique (N.B.: brûleurs
chaudière)

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

PERSONNEL	AE 2018	CP 2018
HCC (<i>hors Formation Continue</i>)	- 87 734 €	- 87 734 €
Salaires	-28 000 €	-28 000 €
HCC + salaires Formation Continue	-18 000 €	-18 000 €
TOTAL DEPENSES PERSONNEL	- 133 734 €	- 133 734 €

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

Crédits alloués par l'Université après le BI et avant le BR 2:

→ **79 970 €** au titre des APP Pédagogiques

(74 970 € en investissement et 5 000 € en fonctionnement)

→ **6 700 €** pour 2 Professeurs invités

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

Echange exceptionnel d'enveloppes après le
BI et avant le BR 2:

→ **75 000 €** en Investissement contre du
Fonctionnement

Budget Rectificatif n° 2 2018 (BR 2) Dépenses

Budget RECHERCHE, hors contrats :

- 295 400 € crédits récurrents
- 15 000 € crédits attractivité
- 60 000 € crédits IUF

RAPPEL : - budget géré par la DARI
- exécution des dépenses assurée par le service financier de l'UFR

Budget 2018 après BR 2

Recettes

APPRENTISSAGE	1 176 846 €
DROITS UNIVERSITAIRES	495 000 €
TAXE APPRENTISSAGE	264 710 €
RECETTES LOCATION	61 000 €
FORMATION CONTINUE	195 939 €
TOTAL RESSOURCES PROPRES	2 193 495 €
SCSP (<i>Subv. pour Charge de Service Public</i>)	1 015 507 €
TOTAL RECETTES	3 209 002 €

Budget 2018 après BR 2

Dépenses

(hors APP Pédagogiques et Invités)

Enveloppes	AE 2018	CP 2018
FONCTIONNEMENT	4 618 549 €	2 341 905 €
INVESTISSEMENT	475 043 €	475 043 €
PERSONNEL	392 054 €	392 054 €
TOTAL DEPENSES	5 485 646 €	3 209 002 €

Le BR2 2018 sera soumis au vote du
Conseil d'Administration de
l'Université du 2 juillet 2018.